

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 17 mai 2019

**3<sup>ème</sup> Commission**

N° CP-2019-5-3-5

### Service instructeur

DIR- Direction des routes

### Service consulté

Direction d'Appuis Juridique et Documentaire  
Direction des Finances

## **5A3F - VALIDATION DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES POUR LE DOUBLEMENT DU PONT-RAIL SUR LA RD 105 À SAINT-LOUIS**

Résumé : Le présent rapport a pour objet l'approbation des études préliminaires et de la prise en charge par le Département du montant des travaux de l'élargissement du pont-rail sur la RD105 à SAINT-LOUIS.

### **I. CONTEXTE**

La RD 105 constitue la voie de contournement de la partie Nord de l'agglomération bâloise et supporte de ce fait un trafic de transit significatif dans un secteur à fort enjeu de développement. Cette fonction rend nécessaire la requalification de cette route départementale qui est déjà actuellement très fortement circulée.

Dans ce contexte, le projet de requalification de la RD 105 à SAINT-LOUIS et HESINGUE prévoit la création d'une voie supplémentaire dans le sens Est-Ouest sur la RD 105 sous le pont-rail existant situé sur la ligne ferroviaire Strasbourg – Saint-Louis.

### **II. ETUDE PRELIMINAIRE POUR LE DOUBLEMENT DU PONT-RAIL**

Pour les besoins du projet routier, le pont-rail situé au km 134,920 sur la ligne 115 000 Strasbourg – Saint-Louis doit être élargi. Pour définir la consistance et l'estimation du coût ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation de cet élargissement, une étude préliminaire a été réalisée par SNCF Réseau.

Une présentation de cette étude préliminaire est annexée au présent rapport.

Les caractéristiques géométriques de l'ouvrage à construire ont été définies en cohérence avec le projet routier.

Le nouvel ouvrage devra également être compatible avec plusieurs autres projets structurants qui ont été identifiés sur le secteur de SAINT-LOUIS :

- Projet de « Nouvelle Liaison Ferroviaire de l'EuroAirport Bâle-Mulhouse » (NLF EAP)
- Projet « Herzstück » de Bâle (Prodes 2030-2035)
- Projet « Corridor Européen ETCS Niveau 1 Bettembourg-Bâle »
- Projet de « Modernisation du Nœud Ferroviaire de Mulhouse » (MFM).

L'ouvrage permettra notamment de rétablir les voies ferroviaires existantes de la ligne Strasbourg-Saint-Louis (4 voies principales et 2 voies de service) ainsi que tous les équipements présents le long de cette ligne (installations électriques, de signalisation et de télécommunication).

L'analyse fonctionnelle du site a fait apparaître que les voies principales accueillent des circulations internationales, des trains express régionaux et des trains Fret. Compte tenu du fait qu'il n'existe pas à ce jour de réel itinéraire alternatif, une interception simultanée de ces voies principales n'est pas envisageable. Le mode opératoire de construction imaginé par SNCF Réseau prévoit ainsi 2 phases ferroviaires distinctes pour ne mobiliser qu'une voie principale à la fois.

La description des travaux et la cinématique du phasage sont présentées dans l'annexe.

### III. ESTIMATION

L'estimation de l'opération définie par SNCF Réseau a été établie à hauteur de 16,4 M€ HT selon les conditions économiques de juin 2018 et comprend tous les frais de maîtrise d'ouvrage (2,6 %), de maîtrise d'œuvre (11,54 %), d'assistance à maîtrise d'ouvrage, une provision pour risques (15 %) et une charge libératoire d'entretien (12 %).

L'estimation a également été établie selon un intervalle de confiance compris entre - 30 % et + 0% :

#### Enveloppe Financière Prévisionnelle - CE 06/2018

Postes de dépenses en € HT	Tous les DE	
A. Indemnisation et maîtrise foncière		0 €
B. Travaux et fournitures (MBP)		10 936 917 €
C. Provision pour Risques (PR)	15,00 %	1 640 538 €
D. Maîtrise d'oeuvre (MOE)	11,54%	1 452 000 €
E. Missions diverses d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA)		210 000 €
F. Rémunération de la maîtrise d'ouvrage (MOA)	2,60 %	370 225 €
<b>Total Estimation Nette = A+B+C+D+E+F</b>		<b>14 609 680 €</b>
G. Versement libératoire de la charge d'entretien	12,00%	1 753 162 €
<b>Montant total de la dépense à la charge du département</b>		<b>16 362 842 €</b>

Ces montants ne sont pas assujettis à TVA, conformément aux conditions générales définissant les conditions de financement nécessaire à la réalisation des projets d'investissements sur le réseau ferré national.

Par ailleurs, SNCF Réseau a indiqué que les frais de ralentissement des trains et les pénalités appliquées à SNCF ne seraient pas répercutées au Département.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- approuver les études préliminaires réalisées par SNCF Réseau ;
- approuver la prise en charge, par le Département, du montant des travaux d'élargissement du pont-rail sur la RD105 à SAINT-LOUIS portés par SNCF Réseau, estimé au stade des études préliminaires à 16,4 M€ HT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT